

Le Comité National d'Orientation et d'Évaluation des Cités éducatives¹

Le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives, présidé par Sylvie CHARRIERE, députée de Seine-Saint Denis, a été installé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministre de la Ville et du Logement, le 26 novembre 2019 à l'Assemblée nationale. Il est composé d'experts, d'élus, de représentants d'associations, d'habitants ou de jeunes. Il a pour vocation d'éclairer les acteurs des 80 cités éducatives durant la période d'expérimentation de 2019 à 2022 et de faire des recommandations aux pouvoirs publics dans des avis publics et dans un rapport annuel.

Synthèse de l'avis du CNOE du 13 mai 2020

L'avis du 13 mai 2020, établi par le bureau du CNOE, qui s'appuie notamment sur la synthèse de l'enquête de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) réalisée début avril auprès des cités éducatives, encourage les acteurs des cités éducatives à poursuivre leurs efforts, et à porter une attention particulière sur 4 points :

1. La gouvernance locale, qui doit être équilibrée, horizontale, en phase avec le terrain, et disposer d'une marge d'autonomie ;
2. L'école hors l'école, que la crise a rendue nécessaire par les collaborations entre acteurs, doit être un acquis pour la suite, autour notamment du numérique éducatif, du mentorat, et du couple enseignants/parents à conforter, ainsi que du rôle du tissu associatif ;
3. La prise en charge globale des enfants et des familles en difficulté, à organiser avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux, comme l'a montré par exemple l'enjeu de l'aide alimentaire ;
4. Le champ des pratiques culturelles, particulièrement disparate selon les familles, doit faire l'objet d'un effort redoublé, notamment pendant la période des vacances et à la rentrée, afin d'ouvrir plus largement l'horizon des enfants et des jeunes des quartiers concernés.

Au final, l'avis du CNOE conclut que « *le modèle de fonctionnement des cités éducatives a montré sa pertinence en situation de crise, il a pu montrer qu'il n'est pas « un dispositif de plus », mais un facilitateur de mobilisation collective. Il reste à le conforter, en prolongeant, par temps calme, les habitudes collaboratives, la considération des acteurs, et leur mobilisation* ».

¹ **Les cités éducatives** : Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, ont labellisé en septembre dernier 80 grands quartiers « cité éducative », sur la base de projets portés par les municipalités concernées, en lien avec les associations. L'enjeu est d'y fédérer dans une « alliance éducative » tous les acteurs de la réussite scolaire et citoyenne, pour renforcer l'égalité des chances, l'émancipation individuelle et le vivre-ensemble, pour les 525.000 jeunes de 0 à 25 ans qui y vivent. (Lien DP 20 février 2020)

Avis du Comité National d'Orientation et d'Évaluation des Cités éducatives

Les cités éducatives : une organisation collaborative confortée par l'épreuve du feu

Le modèle récent des cités éducatives a affronté l'épreuve du feu et en sort conforté. Les cités éducatives émergeaient à peine de leur phase de construction quand les mesures de confinement liées à la pandémie se sont imposées. Une enquête diligentée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) début avril permet de tirer plusieurs enseignements et de tracer quelques pistes de réflexion pour l'avenir proche.

Quand la phase de construction avait permis aux acteurs de la gouvernance de bien se connaître et se reconnaître, quand le diagnostic de territoire établi avait bien identifié les ressources existantes, quand les efforts participatifs lors de cette phase avaient favorisé l'émergence de réseaux, les cités ont pu se mettre en mouvement avec réactivité. Ce caractère rapide, élargi, collaboratif est souvent observé et fait système.

Certes ce modèle collaboratif est encore à des stades de développement hétérogène d'une cité éducative à l'autre, en fonction de l'histoire des sites et de la plus ou moins longue tradition de travail coopératif antérieure, de la façon dont se construit ou non un partenariat interinstitutionnel équilibré et de la plus ou moins forte implication des acteurs sur le terrain : parents, enfants et jeunes, enseignants, professionnels de l'éducation, associations, entreprises...

La période écoulée a permis de constater une dynamique exceptionnelle à l'œuvre dans certains quartiers populaires, qu'ils soient ou non en cités éducatives. Une majorité d'enseignants ont déployé des trésors d'imagination, fait preuve d'un grand sens des responsabilités et d'une forte capacité d'autonomie dans leurs interventions auprès des enfants avec une approche nouvelle des liens avec les familles. Les parents eux-mêmes qu'ils soient élus ou membres d'associations de quartier ont montré une grande capacité d'organisation spontanée d'interventions solidaires dans les domaines les plus divers pour venir en soutien des familles les plus démunies en développant massivement les échanges via les réseaux sociaux et différents supports (permanences dans les écoles, centres sociaux...) : médiation pour les familles allophones, aide à la réduction de la fracture numérique par mise à disposition de matériel et accompagnement des familles les plus en difficulté, voire distributions alimentaires pour subvenir aux besoins de survie des populations particulièrement pénalisées par la fermeture des restaurations scolaires. Enfin, la mobilisation du tissu réticulaire associatif et des centres sociaux souvent présents dans ces territoires a aidé à développer des actions de médiation avec les équipes enseignantes pour raccrocher les enfants perdus de vue par l'école.

Cette conjonction d'une mobilisation sociale et d'un mode d'organisation horizontal et décentralisé est un formidable levier, pour autant qu'elle soit reconnue et soutenue comme ce peut être le cas dans les cités éducatives.

Quatre points méritent une attention particulière :

1 -La gouvernance : l'épreuve a montré l'importance cruciale d'une gouvernance horizontale, très en phase avec le terrain. Au-delà de la troïka plus institutionnelle, le rôle des chefs de file opérationnels, des chefs de projet, dans la mobilisation et la coordination d'acteurs locaux, institutionnels, associatifs, parfois économiques a été déterminant, lorsque le partenariat a pu s'organiser de façon équilibrée entre éducation nationale, préfecture et collectivités territoriales. La crise a aussi permis d'intégrer dans la démarche « cité éducative » des acteurs jusque-là un peu à distance : enseignants, parents notamment. Elle a aussi conforté des modalités horizontales de gouvernance en confortant le rôle des acteurs locaux.

Il faudra promouvoir un véritable "Sujet d'Etude" relatif aux contradictions structurelles entre des organisations institutionnelles qui sont presque par nature « verticales » et la nécessaire « gouvernance horizontale » que demande la mise en mouvement des "synergies" entre acteurs sur le terrain. Sortir de cette contradiction, n'est pas assurer la suprématie de l'une sur l'autre (car les enjeux de pouvoirs sont importants). C'est plutôt de formaliser une structuration qui intègre les éléments pertinents des deux approches, les rend compatibles pour les mettre au service d'une orientation partagée. Ce sujet ne peut être évité. Il est l'une des garanties de la pérennité d'une cité éducative. Il pourrait commencer à être abordé dans le cadre des lettres de missions pour les chefs de projet, pour les chefs de file qui devraient être élaborées systématiquement dans toutes les cités éducatives de façon à expliciter les marges d'autonomie de ces acteurs.

2 - L'école hors l'école : paradoxalement parce que les écoles étaient fermées l'école était partout, en particulier dans les familles. Les cités éducatives se sont efforcées, très vite, de lutter contre les inégalités en particulier d'accès au numérique, à la fois en distribuant des matériels (tablettes, ordinateurs, forfaits téléphoniques etc...) mais aussi des indications d'usage aux familles qui en étaient démunies, avec le soutien des collectivités territoriales, parfois des entreprises, mais aussi en utilisant leurs fonds propres.

Les cités ont aussi prolongé et développé des actions déjà expérimentées : tutorat, mentorat.

Elles ont mobilisé rapidement les acteurs sociaux, éducatifs, municipaux, associatifs pour « regagner » les enfants et les familles perdus de vue, et assurer une médiation numérique à destination des familles.

Surtout, l'épreuve a montré avec force l'importance du couple : enseignant/parents. On a pu noter le formidable engagement et l'inventivité des enseignants des établissements scolaires, souvent en REP+. Leur connaissance de ce qui se joue en famille, des conditions de vie et d'apprentissage des élèves s'est brutalement et parfois douloureusement affinée. De même, les parents sont entrés dans une relation directe avec les enseignants. La charge mentale qui a pesé sur eux (assumer les dépenses d'alimentation supplémentaires liée à la fermeture des cantines scolaires ; suivre le travail scolaire d'enfants nombreux et d'âge différents sans toujours comprendre les consignes ou les attendus des

enseignants) a été extrêmement forte. Leur investissement a été accompagné d'inquiétude, de doutes, d'interrogations, d'angoisse même. Ils sont aussi en quelque sorte « rentrés dans la classe » en observant le travail enseignant, en le comprenant mieux ;

Les uns comme les autres ont pu compter en partie sur des associations, des médiateurs, des adultes relais, des traducteurs, grâce à la dynamique initiée par les cités éducatives.

Il faudra veiller à capitaliser ces expériences : prendre en considération le travail réalisé à la maison, avec les familles, le reconnaître et en tenir compte lors du retour à l'école. Il faudra aussi analyser les attendus des enseignants. Ce n'est pas un problème nouveau. Mais la crise a sans doute permis une prise de conscience, une réflexion sur l'aide au travail personnel des élèves (dispositifs d'accompagnement à la scolarité des élèves), mais aussi sur les conditions réelles de faisabilité. Ces expériences doivent être capitalisées : un retour d'expérience spécifique sur la question du numérique en éducation devra être engagé et les cités éducatives devraient participer au débat (états généraux du numérique éducatif annoncés par le ministre). Il sera utile d'associer à ce retour sur expérience les parents et les mouvements et associations d'éducation populaire. La distribution des missions éducatives entre plusieurs acteurs (familles, E.N., villes, acteurs de terrain.) a tendance généralement à se faire dans des couloirs étanches reposant sur une sorte de coexistence pacifique, chacun respectant son couloir. Or là où les perméabilités ont été possibles l'adaptation à la situation de crise a été meilleure. On a pu observer, alors des tentatives de construire sur le terrain une coéducation réelle, en considérant notamment les parents comme une véritable ressource. Les propositions collaboratives adossées à des études-actions accompagnant les acteurs de terrain semblent particulièrement pertinentes et devraient être encouragées et soutenues.

3 - La prise en charge des besoins éducatifs, sanitaires, alimentaires des enfants et des familles.

Des initiatives ont été prises par les villes, les associations, parfois les établissements scolaires pour fournir une aide d'urgence aux familles en difficulté. Cela s'est sans doute aussi fait ailleurs. De même, certaines cités éducatives ont pu fournir une aide et un soutien psychologique aux familles. Cependant le confinement a provoqué, au-delà de la rupture éducative, des ruptures importantes et inquiétantes dans la continuité des soins en particulier psychologiques et orthophoniques.

Il faudra assurer une prise en charge globale des enfants au retour du confinement.

Cette prise en charge doit être collective : temps de débriefing psychologique des équipes professionnelles, des familles et des enfants à travers des dispositifs adaptés : temps conjoints pour les équipes, avec appui de psychologues et formateurs, groupes de paroles avec les familles en s'appuyant sur le tissu associatif et les centres sociaux, moments d'expression des enfants, ateliers philo, utilisation des savoir-faire de l'éducation populaire dans une approche « citoyenneté ».

Elle doit être aussi individuelle par le renforcement des différents dispositifs personnalisés de prise en charge (PRE, CMP, CMPP, Rased...) et le soutien à la reprise des accompagnements éducatifs (même si ceux-ci ont pu se poursuivre autrement).

Il sera nécessaire de porter une attention particulière aux enfants porteurs de handicap, particulièrement malmenés dans la période de confinement, gens du voyage, mineurs isolés et familles immigrées.

4 - L'ouverture culturelle. Une grande majorité des cités éducatives, dans leurs diagnostics et dans la formulation de leurs axes stratégiques avaient montré l'importance d'œuvrer à cette ouverture culturelle pour lutter contre les inégalités scolaires. Pendant la crise, elles se sont efforcées de fournir des ressources culturelles numériques, moins souvent des activités culturelles à distance. Mais, c'est sans doute dans le champ culturel que les écarts de pratiques des familles sont les plus manifestes, participant grandement au creusement de la fracture éducative.

Cet accès à l'éducation artistique et culturelle doit donc retrouver toute sa place dès la reprise de l'école au sortir du confinement. Ces pratiques sont particulièrement nécessaires dans une période où il faut redonner confiance et remobiliser des enfants et des jeunes marqués à des titres divers par cette épreuve.

Il faudra aider les équipes enseignantes et d'animation périscolaire à s'appuyer sur les structures culturelles locales (conservatoires, médiathèques, musées, scènes nationales...) mais aussi sur le savoir-faire des associations d'éducation populaire qui peuvent mobiliser leurs intervenants (notamment intermittents du spectacle) pour développer dans les temps scolaires et périscolaires, mais aussi au cours de l'été des interventions dans les domaines variés (lecture, art vivant, pratiques théâtrales, danse... et de l'éducation à l'image).

Ayant fait de l'ouverture de l'horizon des enfants et des jeunes un axe prioritaire, les cités éducatives devraient également favoriser l'accessibilité de tous à des séjours vacances, dans le respect des contraintes liées à la situation sanitaire, alors que de nombreuses familles dans les quartiers populaires seront contraintes cet été de renoncer à leurs projets de départ.

Le modèle de fonctionnement des cités éducatives a montré sa pertinence en situation de crise, il a pu montrer qu'il n'est pas « un dispositif de plus », mais un facilitateur de mobilisation collective. **Il reste à le conforter, en prolongeant, par temps calme, les habitudes collaboratives, la considération des acteurs et leur mobilisation.**